

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de Cantal.

Registre 1^{er} N° 1.

SIGNALEMENT.

Le Sr. Pebré Jean
Boulauger
nati d'Anglard
demeurant à Anglard
allant à Madrid
âgé de 22 ans, taille d'un mètre
79 centimètres
cheveux Châtains front creux
sourcils Châtains yeux Bleus
nez aquilin ouche moyenne
barbe naissante menton rond
visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS.

PIÈCES DEPOSÉES :

Le permis de P.

FAIT à Aurillac le 17 Janvier 1831.

Signature des Témoin :

Signature du Porteur :

Pebré

Vertical decorative border with repeating floral motifs and a large, stylized signature or stamp running down the right side of the page.





Commissaire de la République pour l'Espagne

Monsieur le Préfet,



Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 20 courant, par lequel vous m'avez informé que vous aviez fait signer par le Préfet de la Seine, au nom de la République, un arrêté par lequel vous m'avez autorisé à venir en Espagne, en vertu de la loi du 10 mai 1791, et de la loi du 22 septembre 1793, pour y exercer les fonctions de Commissaire de la République.

En conséquence de l'arrêté ci-dessus, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 20 courant, par lequel vous m'avez informé que vous aviez fait signer par le Préfet de la Seine, au nom de la République, un arrêté par lequel vous m'avez autorisé à venir en Espagne, en vertu de la loi du 10 mai 1791, et de la loi du 22 septembre 1793, pour y exercer les fonctions de Commissaire de la République.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute estime et de mon respectueux attachement.

Jean Pelet

Antoine Louis de Pelet de La Loze
Commissaire de la République

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 20 courant, par lequel vous m'avez informé que vous aviez fait signer par le Préfet de la Seine, au nom de la République, un arrêté par lequel vous m'avez autorisé à venir en Espagne, en vertu de la loi du 10 mai 1791, et de la loi du 22 septembre 1793, pour y exercer les fonctions de Commissaire de la République.



Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez adressé le 20 courant, par lequel vous m'avez informé que vous aviez fait signer par le Préfet de la Seine, au nom de la République, un arrêté par lequel vous m'avez autorisé à venir en Espagne, en vertu de la loi du 10 mai 1791, et de la loi du 22 septembre 1793, pour y exercer les fonctions de Commissaire de la République.

Аргодемети

Ваше высокоуважаемое
письмо от 6 января 1891
г. в Санкт-Петербург
получено



8